

	NOTE OPERATIONNELLE PERMANENTE			
	Mise en œuvre de l'outil interministériel de dénombrement des victimes SINUS			
Version	Mise à jour	Domaine	Identification	Rédacteur(s)
1.0.0	12/03/2018	GGMS – SSSM - GGR		Cdt A.MANRY

Références	- Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ; - Décret no 2018-175 du 9 mars 2018 relatif au système d'information d'identification unique des victimes ; - Arrêté du 4 février 2015 modifiant l'arrêté du 17 février 2010 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « système d'information numérique standardisé » (SINUS) ; - Doctrine interministérielle du 16 janvier 2017 « système d'information partagé de dénombrement, d'aide à l'identification et de suivi des victimes d'attentats » ; - Instruction interministérielle du 10 novembre 2017 relative à la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme ; - Protocole national du dénombrement de nombreuses victimes avec SINUS V3
Mots clefs	SMV, ORSEC NOVI, victimes, attentat, PRV, CAI

I PREAMBULE :

En 2015 et 2016, la France a été frappée très durement par des actes terroristes. L'ampleur des attentats du 13 novembre 2015 a nécessité l'adaptation du dispositif de prise en charge médico-légale, médicale et médico-psychologique, au nombre de victimes concernées par des actes terroristes au regard notamment du lien direct établi entre ces derniers et le dommage invoqué. Ainsi une démarche interministérielle a été lancée en vue de permettre l'émergence d'une organisation optimisée pour garantir le dénombrement, l'identification et l'accompagnement des victimes, de leur famille et de leurs proches dans le cadre de situations d'attentats.

Le dispositif SINUS (Système d'Information NUMérique Standardisé) répond à cet objectif.

Il fiabilise la remontée et le traitement des premières informations en aidant l'identification des personnes et le suivi de santé des victimes.

Il repose sur quatre piliers fondamentaux :

- Un référencement victime : dès sa prise en charge, chaque victime se voit dotée d'un référencement alphanumérique national de marque NF 399. Ce référencement est lisible en clair et sous code à barres 2D (QR code) immédiatement posé sur la victime, et sur tous documents ou effets liés à la victime.
- Une base de données nationale : elle recueille en temps réel l'ensemble des informations concernant les victimes. Cette base de données est le site internet SINUS, sécurisé et hébergé par le ministère de l'intérieur. Seules les personnes autorisées y ont accès par le portail SINUS, soit en lecture simple, soit en écriture, en fonction de leur profil.

- Une solution logicielle de comptage de nombreuses victimes : elle permet aux primo intervenants de recueillir sur le terrain l'ensemble des informations concernant les victimes et de les transférer, en temps réel, sur la base de données nationale SINUS. Cette application locale peut être celle de SINUS appelée ARCSINUS, mais peut aussi être une autre application interfacée avec le portail SINUS sous certaines conditions.
- Une organisation opérationnelle : elle est intégrée à l'ORSEC-NOVI et permet de préciser judicieusement les rôles et positions des différents acteurs de SINUS, afin que le dénombrement atteigne son objectif opérationnel.

II DEFINITIONS :

Afin d'assurer une cohérence départementale entre les différents acteurs, et ce quel que soit l'importance de l'évènement, la terminologie relative aux victimes et à leur bilan ci-dessous, remplace les précédentes appellations et entre en vigueur à la parution de la présente note.

1. **Victime** : personne présente sur le lieu de l'évènement, pouvant présenter un dommage physique ou psychologique directement causé par celui-ci. Elle est catégorisée selon son état par les secours en « décédée » ou « blessée » ou « impliquée ».
2. **Blessé** : victime non décédée, dont l'état caractérisé par une atteinte corporelle nécessite la prise en charge par les secours et/ou les équipes d'aide médicale urgente. Elle est catégorisée selon son état par les secours en urgence absolue « UA » ou en urgence relative « UR ».
3. **Décédé** : victime dont le décès est constaté par un médecin.
4. **Impliqué** : victime non blessée physiquement, exposée directement à un risque de mort ou de blessure pouvant avoir besoin d'une prise en charge notamment médico-psychologique. Les impliqués sont accueillis au centre d'accueil des impliqués (CAI).
5. **Dénombrement** : production du bilan victimaire numéroté et qualifié, par un système d'information national et partagé durant la gestion de la crise ORSEC. Le dénombrement a pour objectif de comptabiliser de façon précise toutes les victimes décédées et blessées, mais n'a pas vocation à consolider le nombre des impliqués qui peuvent se déclarer après la fin de la crise.

III ACTIVATION DU DISPOSITIF :

- a) Le dénombrement par SINUS est systématiquement mis en œuvre pour toute activation du dispositif ORSEC NOVI par le Préfet.
- b) Au-delà de 10 victimes supposées ou réelles lors de la réception de l'alerte (accident de transport collectif, intoxications, explosion,...), l'activation de SINUS est réalisée par le CODIS.
- c) Afin d'entraîner les personnels sur des évènements moins graves, le COS peut aussi demander la mise en œuvre du dénombrement à partir de 5 victimes sur un même évènement en fonctions de critères d'appréciation (cinétique de l'intervention, profil particulier de victimes (étrangers, personnes vulnérables, personnes incarcérées,...), lieux particuliers (milieu scolaire, milieu carcéral, milieu hospitalier,...).

IV EQUIPEMENTS NECESSAIRES A SA MISE EN ŒUVRE :

1. Matériels opérationnels en service au CDSP 03

	Utilisation	Contenu	Affectation
KIT SINUS 	Le kit SINUS permet le référencement de chaque victime par la pose d'un bracelet autocollant via l'attribution d'un identifiant alphanumérique unique. Chaque bracelet comprend 7 étiquettes autocollantes permettant de référencer les documents ou effets personnels de la victime.	Chaque kit SINUS comprend : - 1 jeu de 10 bracelets reliés par un anneau plastique - 1 fiche mode opératoire	 1 KIT SINUS PAR VSAV  2 KITS SINUS PAR VLSM  2 KITS SINUS PAR VLCG  5 KITS PAR VPMA  5 KITS SINUS PAR LOT SINUS
LOT SINUS 	Le lot SINUS, acheminé par un vecteur non dédié, est mis en œuvre par un « officier SINUS ». Il permet le dénombrement cible à destination du Directeur des Opérations (Préfet). Par la création de fiches victimes et la saisie de données, il permet d'établir la liste anonyme et détaillée des victimes (terrain et hôpital), qui s'enrichit au fur et à mesure des saisies.	Chaque lot SINUS comprend : • 1 PC portable ARCSINUS permettant l'accès à l'application ARCSINUS de saisie des données victimes terrain • 1 « douchette » USB • accessoires PC • 5 kits SINUS • 2 clés USB • 1 clé 4 G • Les identifiants SDIS 03 • 1 câble RJ 45 • 1 bloc rallonge multi prises • 1 plaquette de gestion PRV/CAI/SINUS • 1 fiche réflexe "officier SINUS Terrain" opération	CSP VICHY CSP MOULINS CSP MONTLUCON CODIS

		• 1 fiche réflexe "officier SINUS Terrain" formation • 1 guide SINUS coordinateur terrain • 1 Gilet Haute Visibilité de couleur vert « OFFICIER SINUS »	
PLAQUETTE DE GESTION PRV/CAI/SINUS 	Cette plaquette permet la saisie manuelle des données relatives aux victimes et la gestion d'un Point de Rassemblement de Victimes, d'un Centre d'Accueil des Impliqués. Elle est utilisée par un chef de groupe ou un Officier Santé. Lors d'une activation de SINUS, elle permet la collecte des étiquettes autocollantes permettant par la suite leur «douchage» et la création d'une fiche par victime saisie dans ARCSINUS.	Chaque plaquette comprend : • 5 feuilles A3 • 1 fiche mémo sur le secourisme de l'avant	 1 PLAQUETTE PAR VLSM  1 PLAQUETTE PAR VLCG  1 PLAQUETTE PAR LOT SINUS
FICHE MEDICALE DE TRI (FMT) 	La Fiche Médicale de Tri permet la visualisation de la catégorisation des victimes par les secours, et la rédaction des éléments de bilans successifs réalisés par les intervenants du SSSM et/ou des SMUR. Ces fiches sont mises en œuvre sur ordre du COS. Lors de l'activation de SINUS, seuls les bracelets SINUS doivent être posés. Les étiquettes autocollantes SINUS remplacent les codes ou étiquettes présents dans l'emballage de la FMT.	Chaque FMT comprend : • 1 fiche cartonnée dépliant avec catégorisation (IMP, UR, UA, DCD) et au verso une fiche bilan • 1 cordon permettant de passer la fiche autour du cou de la victime • 1 pastille « contaminé » • 1 repère de couleur orange permettant de marquer le lieu de prise en charge de la victime • 1 bracelet • 1 mémo NOVI triage	 20 FMT PAR VLSM  20 FMT PAR VLCG  20 FMT PAR VPMA

2. Réassort en matériel

Le SSSM est en charge du réassort des kits SINUS, des fiches médicales de tri ainsi que des plaquettes de gestion PRV/CAI/SINUS.

Le TIC est en charge de la maintenance des PC ARCSINUS et des matériels associés.

L'UTP GSTL est dotée de 10 kits SINUS permettant un réassort rapide via la navette hebdomadaire.

3. Matériel de formation

Le SDIS de l'Allier est doté de 4 kits SINUS dédiés à la formation et aux exercices de sécurité civile (dotation zonale) qui sont affectés à l'Etat-major.

V MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE :

La mise en œuvre opérationnelle du dispositif SINUS doit être conforme au protocole national SINUS V3.

1. Rôle des primo-intervenants (VSAV)

Sur demande du COS, les chefs d'agrès VSAV sont chargés de mettre en œuvre les kits SINUS conformément à la fiche mode opératoire (cf. annexe 1).

Il est rappelé que les gestes d'urgence à réaliser sur les victimes sont prioritaires.

2. Rôle du chef de groupe COS

Dès son arrivée sur les lieux de l'intervention, le 1^{er} COS doit :

- Transmettre au CODIS un bilan sommaire et provisoire permettant de dimensionner la réponse opérationnelle au profit de l'avant ;

Puis, selon la nature de l'évènement et le nombre de victimes, le COS doit :

- Demander au CODIS l'activation du dispositif SINUS en fonction du premier bilan des victimes (l'activation de SINUS reste soumise à validation du chef de site) ;
- Demander aux personnels d'utiliser les kits SINUS et les FMT, après réalisation des gestes d'urgence ;
- Récupérer une étiquette par victime et la coller sur la plaquette de gestion PRV/CAI/SINUS qu'il renseigne (cette mission peut être déléguée à un Officier de Santé si possible ou à tout autre personnel) ;
- Informer régulièrement le CODIS du bilan victimaire provisoire.

3. Rôle de l'Officier SINUS (cf. annexe 2)

Dès son arrivée sur les lieux de l'intervention, l'officier SINUS doit :

- Se mettre à disposition du COS ;
- Récupérer les fiches de gestion PRV/CAI/SINUS avec les étiquettes des bracelets SINUS ;
- Saisir sur ARCSINUS les données des victimes ;
- Synchroniser les données en se connectant à SINUS ;
- Rester en liaison avec le CODIS et le COS.

4. Rôle du chef de colonne/site COS

Au cours de l'intervention, le COS, de niveau chef de colonne à minima, doit :

- Consulter le bilan SINUS à partir du PC ARCSINUS ou à partir du serveur SINUS ;
- Faire référence à un bilan SINUS horodaté dans ses messages de renseignements destinés au CODIS.

5. Rôle du CODIS

Dès la décision d'activer le dispositif SINUS, le CODIS doit :

- Activer un CODIS « jaune » a minima ;
- Engager le groupe de commandement CDC ;
- Informer la chefferie SSSM et activer la cellule « Santé » du CODIS (cf. annexe 3) ;
- Informer l'astreinte SIDPC, le SAMU et les forces de l'ordre de l'activation du dispositif ;
- Créer l'évènement sur le serveur national SINUS.

Au cours de l'opération, le CODIS doit :

- Affecter les victimes sur l'évènement (du tampon vers l'évènement) ;
- Contacter le terrain pour vérifier la synchronisation des données ;
- Suivre l'évolution du bilan des victimes ;
- Informer les services préfectoraux ou le COD si activé.

VI FORMATION DES PERSONNELS :

1. KITS SINUS

L'ensemble du personnel participant aux missions SUAP doit connaître les modalités d'utilisation et le mode opératoire de l'utilisation d'un kit SINUS.

La vidéo « Kit SINUS », réalisée par le service communication du SDIS ainsi que la fiche mode opératoire (cf. annexe 1) sont les supports privilégiés à utiliser.

2. OFFICIER SINUS

Les personnels, dont le profil a été défini pour occuper les fonctions d'Officier SINUS, reçoivent une formation théorique et pratique sur la mise en œuvre du lot SINUS et d'ARCSINUS, par les référents SINUS départementaux.

Le contenu de la formation doit être conforme au protocole national SINUS V3 ainsi qu'au manuel utilisateur Primo-Intervenant et Coordination Terrain ARCSINUS V3.

3. OFFICIER CODIS

Les personnels assurant la fonction opérationnelle d'Officier CODIS et de Coordinateur CODIS, reçoivent une formation théorique et pratique sur l'activation de SINUS, par les référents SINUS départementaux.

Le contenu de la formation doit être conforme au protocole national SINUS V3 ainsi qu'au manuel utilisateur Opératif et Opératifs PJ SINUS V3.

4. OFFICIER SANTÉ DU CODIS

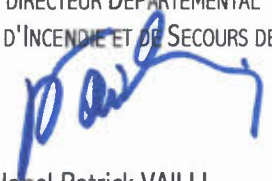
Les personnels assurant la fonction opérationnelle d'Officier Santé du CODIS reçoivent une formation théorique et pratique sur l'activation de SINUS, par les référents SINUS départementaux.

Le contenu de la formation doit être conforme au protocole national SINUS V3 ainsi qu'au manuel utilisateur Opératif et Opératifs PJ SINUS V3.

5. Chaîne de commandement

Les personnels assurant des fonctions opérationnelles de chef de groupe à chef de site, reçoivent une formation théorique et pratique sur l'activation de SINUS, par les référents SINUS départementaux. La participation à des exercices de cadres ORSEC NOVI permettent et facilitent la mise en pratique du dispositif SINUS.

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER



Colonel Patrick VAILLI

Destinataires :

- DDSIS et DDA (1 format papier à archiver dans le classeur « Documentation opérationnelle du SDIS de l'Allier ») ;
- Chefs de groupement fonctionnels et territoriaux (1 format numérique pour information des personnels + 1 format papier à archiver dans le classeur « Documentation opérationnelle du SDIS de l'Allier » après exploitation) ;
- Référents départementaux SINUS (1 format numérique + 1 format papier) ;
- Chefferie du SSSM (1 format numérique pour information des personnels + 1 format papier à archiver dans le classeur « Documentation opérationnelle du SDIS de l'Allier » après exploitation) ;
- Chef du service opération (1 format numérique pour information des personnels + 5 formats papiers à archiver dans les classeurs « Documentation opérationnelle du SDIS de l'Allier » après exploitation) ;
- Chef du service emplois et développement des compétences (1 format numérique pour information des personnels + 1 format papier à archiver dans « Documentation opérationnelle du SDIS de l'Allier » après exploitation) ;
- Chefs de CIS (1 format papier à archiver dans le classeur « Documentation opérationnelle du SDIS de l'Allier » après exploitation).

 Service départemental d'incendie et de secours de l'Allier	Fiche mission opérationnelle FMO-NOVI-SINUS-34 Version 1.0.0	Public visé (cases grisées ci-dessous)							
		D	CDS	CDC	CDG	CA	COND	CE	E
APPLICATION SINUS ROLE DE L'OFFICIER « SANTE » DU CODIS		Officiers CODIS			Chefs de salle			Opérateurs	
		Médecins		Pharmaciens		Vétérinaires		Infirmiers	

Mots clefs :	CODIS – Bilan humain – SSSM – SINUS – Victimes – ORSEC NOVI
--------------	---

Cette fiche a pour objet de définir le rôle de l'officier « Santé » CODIS lors d'une opération mettant en jeu de nombreuses victimes.

IDENTIFICATION 	Brassard
PROFIL 	Officier « Santé » CODIS formé SINUS
TRANSMISSIONS 	- Indicatif radio : CODIS 03 - Veille amont : A la voix avec le coordinateur CODIS - Veille aval : communication « Santé » - Officier SINUS terrain : communication 241 avec indicatif « Officier santé CODIS »
MOYENS 	- SINUS lien internet : https://sinus.novi.interieur.gouv.fr ou raccourci PC CODIS - Login : Ø3ØOPSDISCODIS (attention Ø=zéro du pavé numérique) - MDP : SdiS.02#
MISSIONS 	- Dès l'information de l'activation SINUS, récupère les données dans le tampon - Coordonne avec l'officier SINUS terrain la récupération des fiches dans le tampon - Participe à la gestion du tableau de bilan humain en relation avec l'officier « Renseignements »

Rédacteur	Contributeur(s)	Vérificateur(s)	Approbateur
CDT MANRY	ISL RODDIER - CCN HAVARD	CDT CHARBONNIER	COL VAILLI

 Service départemental d'incendie et de secours de l'Allier	Fiche mission opérationnelle FMO-NOVI-SINUS-33 Version 1.0.0	Public visé (cases grisées ci-dessous)								
		APPLICATION SINUS		D	CDS	CDC	CDG	CA	COND	CE
RÔLE DE L'OFFICIER « SINUS » TERRAIN		Officiers CODIS			Chefs de salle			Opérateurs		
		Médecins		Pharmaciens		Vétérinaires		Infirmiers		

Mots clefs :	PRV – CAI - Bilan humain — PMA – SINUS - Victimes
--------------	---

Cette fiche a pour objet de définir le rôle de l'officier « SINUS » terrain lors d'une opération mettant en jeu de nombreuses victimes.

IDENTIFICATION 	Gilet haute visibilité vert avec indication « OFFICIER SINUS »
PROFIL 	- Officiers chefs de groupe ou chefs de colonne formés SINUS - Sous-officier affecté en CSP et formé SINUS - Officier santé formé SINUS
TRANSMISSIONS 	- Indicatif radio : Officier SINUS terrain - Veille amont : Selon OCT - Veille aval : à la voix - Officier « Santé » du CODIS : communication 241
MOYENS 	1 lot SINUS (PC + douchette + accessoires + clé USB) - Application ARCSINUS (raccourci sur PC) - SINUS lien internet : https://sinus.novi.interieur.gouv.fr - Login primo-intervenant : 030PISDIS01 (attention 0=zéro du pavé numérique) MDP : SdiS.04# - Login coordinateur terrain : 030CTSDISCOTR MDP : SdiS.03#
MISSIONS 	- Se met à la disposition du COS - Demande la récupération des étiquettes SINUS sur la fiche intermédiaire - Organise la saisie des données dans ARCSINUS (pas de mots de passe sur les PC) - Demande si l'activation de l'application SINUS (au PC ou au CODIS si PC non activé) est effective, en précisant l'évènement (03+ lieu + date en format JJMM par exemple) en vue de sa création ou modification par le CODIS - Valide régulièrement et veille à la récupération des fiches dans le tampon par le CODIS (en relation avec l'officier santé CODIS) dès que possible - Pour effectuer un envoi via la clé 4G à partir d'ARCSINUS, se connecter avec les codes primo intervenants au moment de l'envoi - En cas d'absence de réseau, se connecter sur un poste ayant un accès internet et transmettre le fichier d'export (en prenant en compte l'horodatage du fichier) via :

	- L'application SINUS : se connecter à l'adresse : https://sinus.novi.interieur.gouv.fr/WebAppSinusNovi/ avec le code coordinateur terrain : 030CTSDISCOTR MDP : SdiS.03# - Ou la messagerie OWA : se connecter à l'adresse : https://webmail.sdis03.fr/owa/auth/logon.aspx puis renseigner son nom d'utilisateur et son mot de passe Windows • Rends compte régulièrement par radio au COS du bilan humain saisi dans SINUS
CONSIGNES 	• Le dénombrement de l'avant et du CAI incombe aux moyens du SDIS • Les victimes décédées ou inconscientes doivent être enregistrées sous le terme « X ». Utiliser la rubrique « description » pour intégrer divers renseignements complémentaires qui permettront aux services judiciaires l'identification.

Code d'accès SINUS

030PISDIS01	SdiS.04#	PrimoIntervenant
030PISDIS02	SdiS.05#	PrimoIntervenant
030PISDIS03	SdiS.06#	PrimoIntervenant

030CTSDISCOTR	SdiS.03#	Coordinateur Terrain
---------------	----------	----------------------

Rédacteur	Contributeur(s)	Vérificateur(s)	Approbateur
CDT MANRY	INF SASTRE-GARAU – LTN SCHNELL	CDT CHARBONNIER	COL VAILLI

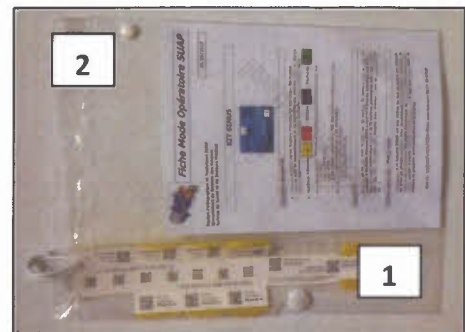


Fiche Mode Opérateur SUAP

Equipe Pédagogique et Technique SUAP
Groupement de Gestion des Risques
Service de Santé et de Secours Médical

05/03/2018

KIT SINUS



DEFINITION - DESCRIPTION

- L'acronyme SINUS signifie **S**ystème d'**I**dentification **NU**mérique **S**tandardisé.
- C'est un **outil de dénombrement et de traçabilité des victimes** prises en charge lors d'un événement d'importance (Situation à Multiples Victimes, ORSEC NOVI).
- **Victimes = Blessés** **UR** **UA** + **Décédés** **DCD** + **Impliqués** **IMP**
- Il est affecté dans les véhicules et lots opérationnels du SDIS 03 comme suit :
 - 1 par VSAV
 - 2 par VLSM et VLCCG
 - 5 par VPMA
 - *A titre indicatif, chaque AR et VML des SMUR de l'Allier dispose d'1 kit.*
- Conditionné dans un sachet transparent, il est composé de :
 - 1 anneau de 10 bracelets (1)
 - 1 fiche mode opératoire (2)

INDICATION

- Mise en œuvre possible sur ordre du COS par les services de secours dans le cadre de **Situation à Multiples Victimes (SMV)** à partir de **5 blessés potentiels (UR + UA)** ;
- Mise en œuvre **systématique** à partir de **10 victimes potentielles (UR + UA + DCD + IMP)** (ex: AVP, intoxication CO, incendie avec victimes, tuerie de masse/attentat etc...).

CONTRE-INDICATION – MISE EN GARDE

- L'application **d'un bracelet SINUS sur une victime ne doit en aucun cas retarder sa prise en charge** secouriste et/ou paramédicale et/ou médicale, notamment la mise en œuvre prioritaire des gestes élémentaires de survie (arrêt des hémorragies,

LVAS, position d'attente, couverture isothermique,...). **Il doit être posé, dans la mesure du possible, avant évacuation de la victime.**

- Une fois posé, **un bracelet SINUS ne doit en aucun cas être retiré de la victime ou coupé**, y compris pour effectuer un geste de soin (ex: pose de perfusion sur l'avant-bras).
- Les 10 **bracelets sont indissociables de leur anneau d'origine**. Il est impératif que **le talon de chaque bracelet reste sur l'anneau**.

EVOLUTION - SURVEILLANCE

- Surveillance du port et de la bonne **disposition d'un bracelet SINUS sur chacune des victimes de l'évènement** (ni trop serré, ni trop lâche).

Entretien - Maintenance

- Vérifier régulièrement l'intégrité de l'emballage du kit SINUS. En cas de déchirure ou de perforation, reconditionner le kit dans sa totalité avec la filmeuse thermique du centre de secours. Si un ou plusieurs bracelet(s) présente(nt) une détérioration, le kit complet sera échangé par la navette.
- **Les bracelets SINUS sont à usage unique.**

UTILISATION

- Lors de son utilisation, le **bracelet SINUS** est détaché de l'anneau (à l'exception du talon qui reste sur l'anneau). Il est apposé sur la victime en priorité **sur le poignet droit** en rabattant la partie collante de manière adéquate pour permettre au bracelet de coulisser sur l'avant-bras si besoin mais sans pouvoir être enlevé en passant par la main.
- En cas d'impossibilité de l'apposer sur le poignet droit (arrachement, fracture), il conviendra de le disposer sur le poignet gauche.
- Dans le cas d'une personne décédée démembrée, le bracelet sera apposé sur la partie du corps portant la tête.
- La mise en œuvre des bracelets des **kits SINUS** lors d'un évènement impose **la tenue de listes intermédiaires** permettant le recueil des étiquettes autocollantes (fiches de gestion PRV/PRI/SINUS en dotation dans les VLSP, VPMA et VLCP) **et éventuellement l'utilisation conjointe des Fiches Médicales de Tri (FMT).**

DYSFONCTIONNEMENT – MATERIO-VIGILANCE

- Tout problème rencontré avec ce dispositif impose son remplacement (détérioration majeure, anneau contenant moins de 10 bracelets...).
- Si le problème rencontré engendre une incidence grave dans la conduite de l'intervention ou pour la prise en charge des victimes prévenir dans les plus brefs délais le CODIS.

Rédaction	ISL RODDIER – CDT MANRY
Validation	CCN HAVARD – MED/COL ROSATI
Mise à jour	05/03/2018